



PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DOME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

DÉVELOPPEMENT DURABLE
GA/GB

ARRÊTÉ

Portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allier Aval

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-1 alinéa 19 (X) et L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-47 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 10 janvier 2003 fixant le périmètre du SAGE de l'Allier Aval et chargeant le Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme, de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 portant constitution de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier Aval ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 13 septembre 2007 portant modification de l'arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 et abrogation de l'arrêté interpréfectoral du 3 mai 2005 et chargeant le Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme, de préparer et de signer les arrêtés préfectoraux relatifs à la constitution et à la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allier Aval ;

VU la circulaire ministérielle du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2010 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier Aval dans le cadre du renouvellement complet de cette commission ;

VU les arrêtés préfectoraux des 18 mai, 4 août et 28 octobre 2011 portant modification de cet arrêté ;

CONSIDERANT que l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 23 et 30 mars 2014 rend nécessaire le réexamen de l'arrêté susvisé du 29 octobre 2010 ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition de la CLE du SAGE de l'Allier Aval telle que fixée par l'arrêté susvisé du 29 octobre 2010 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Les arrêtés préfectoraux susvisés des 18 mai, 4 août et 28 octobre 2011 relatifs à la composition de la CLE du SAGE de l'Allier Aval sont abrogés.

.../...

ARTICLE 2 – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2010 susvisé relatif à la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier Aval est modifié ainsi qu'il suit :

1)- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Organisme	Représentant désigné
Conseil Régional Auvergne	Mme Marie-José CHASSIN <i>Vice-Présidente</i>
Conseil Régional Auvergne	M. Christian BOUCHARDY <i>Vice-Président</i>
Conseil Général du Puy-de-Dôme	M. Michel GIRARD <i>Conseiller Général</i>
Conseil Général du Puy-de-Dôme	M. Bernard SAUVADE <i>Vice-Président</i>
Conseil Général de l'Allier	Mme Anne-Marie DEFAY <i>Conseillère Générale</i>
Conseil Général de l'Allier	M. Daniel ROUSSAT <i>Conseiller Général</i>
Conseil Général du Cher	M. Paul BERNARD <i>Vice-Président</i>
Conseil Général de la Nièvre	M. Guy HOURCABIE <i>Conseiller Général</i>
Conseil Général de la Haute-Loire	M. Robert ROMEUF <i>Conseiller Général</i>
Association des maires du Puy-de-Dôme	M. René VINZIO <i>Maire de Pont-du-château</i>
Association des maires du Puy-de-Dôme	M. Gérard BRANLARD <i>Conseiller municipal de Dallet</i>
Association des maires du Puy-de-Dôme	M. Jean-Jacques MATHILLON <i>Maire de Randan</i>
Association des maires de l'Allier	M. Jean-Claude MAIRAL <i>Conseiller municipal de Creusier-le-Vieux</i>
Association des maires de l'Allier	M. Alain LEMAIRE <i>Adjoint au Maire de Toulon-sur-Allier</i>
Association des maires de l'Allier	Mme Claude BAILLARGEAT <i>Adjointe au Maire de Saint-Yorre</i>
Association des maires du Cher	Mme Maud MILLET <i>Maire de Neuvy-le-Barrois</i>
Association des maires de la Nièvre	M. Christian BARLE <i>Maire de Livry</i>
Association des maires de la Haute-Loire	M. Gérard BONJEAN <i>Maire d'Azerat</i>
Ville d'Issoire	M. Michel BLANJARD <i>Conseiller municipal</i>
Ville de Clermont-Ferrand	Mme Odile VIGNAL <i>Adjointe au maire</i>
Ville de Vichy	Mme Evelyne VOITELLIER <i>Adjointe au maire</i>

Organisme	Représentant désigné
Ville de Moulins	M. Christian PLACE Adjoint au maire
Ville de Brioude	Mme Marie-Christine DEGUI Adjointe au Maire
Clermont Communauté	M. Didier LAVILLE Vice-Président
Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier	M. Joseph KUCHNA Vice-Président
Communauté d'agglomération de Moulins	M. Alain DENIZOT Vice-président
Syndicats de l'Allier*	M. Michel AURAMBOU Président du SIVOM de la Vallée du Sichon
Syndicats de l'Allier*	M. Gérard LAPLANCHE Président du SIVOM Sioule et Bouble
Syndicats de l'Allier*	M. Marcel DUBESSAY Président du SIAEP Vendat-Charmeil
Communauté de communes de l'Allier*	M. François SZYPULA Président de la Communauté de communes de la Montagne bourbonnaise
Syndicats de l'Allier*	M. Michel GUYOT Président du SIVOM Eau et assainissement du Val d'Allier
Syndicats du Puy-de-Dôme*	M. Jean-Paul BACQUET Président du SIVOM de la Région d'Issoire
Syndicats du Puy-de-Dôme*	M. Yves LIGIER SIAEP des communes de la Plaine de Riom
Syndicats du Puy-de-Dôme*	M. Michel GONIN Président du SIAEP Dore Allier
Syndicats du Puy-de-Dôme*	Mme Nathalie ABELARD Présidente du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Riom (SIARR)
Syndicats du Puy-de-Dôme*	M. François CREGUT Président du SI d'assainissement St-Martins des Plains /Bansat
Communautés de communes de la Haute-Loire*	M. Maurice PAGES Vice-Président de la communauté de communes du Brivadois
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	Mme Agnès MOLLON Conseillère Régionale d'Auvergne, Représentante du PNR
Etablissement Public Loire	M. Roger GARDES Vice-président de Clermont-Communauté, représentant l'EPL
Parc Naturel Régional Livradois-Forez	M. Gérard BERARD Maire de Glaine-Montaigut, Délégué du PNR

* représentants nommés sur proposition de l'association départementale des maires concernés.

2)- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Organisme	Représenté par
Chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme	Le Président ou son représentant
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	Le Président ou son représentant

Organisme	Représenté par
Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre	Le Président ou son représentant
Chambre départementale d'agriculture du Cher	Le Président ou son représentant
Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Loire	Le Président ou son représentant
Chambre de commerce et d'industrie Auvergne	Le Président ou son représentant
Chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme	Le Président ou son représentant
Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier, délégation de Moulins - Vichy	Le Président ou son représentant
Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Loire, délégation de Brioude	Le Président ou son représentant
UNICEM (carriers)	Le Président ou son représentant
UNAT Auvergne (Union nationale des associations de tourisme Auvergne)	La Présidente ou son représentant
Comité départemental du tourisme de l'Allier	Le Président ou son représentant
FRANE	Le Président ou son représentant
CEN Auvergne (Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne)	La Présidente ou son représentant
LPO Auvergne	Le Président ou son représentant
Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Le Président ou son représentant
Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Le Président ou son représentant
LOGRAMI	Le Président ou son représentant
UFC Que choisir Clermont-Ferrand	Le Président ou son représentant
Syndicat de la propriété privée rurale du Puy-de-Dôme	Le Président ou son représentant
Groupement Hydroélectrique du Massif Central	Le Président ou son représentant

3)- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Organisme	Représenté par
Préfecture coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne	le Préfet de la Région Centre ou son représentant
Préfecture de la région Auvergne	le Préfet de région ou son représentant
Préfecture du Puy-de-Dôme	le Préfet du Puy-de-Dôme ou son représentant
Préfecture de l'Allier	le Préfet ou son représentant
Préfecture de la Haute-Loire	le Préfet ou son représentant
MISEN de la Nièvre	le Chef de la MISEN ou son représentant
MISEN du Puy-de-Dôme	le Chef de la MISEN ou son représentant
MISEN du Puy-de-Dôme	le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
MISEN de la Haute-Loire	le Chef de la MISEN ou son représentant

Organisme	Représenté par
MISEN du Cher	le Chef de la MISEN ou son représentant
MISEN de l'Allier	le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
ARS	le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
DREAL Auvergne	le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant
DRAAF Auvergne	la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
DRJSCS Auvergne	le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant
Agence de l'eau Loire Bretagne	la Déléguée régionale Allier-Loire amont ou son représentant
ONEMA	le Délégué régional ou son représentant
BRGM	le Directeur régional ou son représentant
ONF	le Délégué territorial ou son représentant

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cher, de la Haute-Loire, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme.

Cette publication mentionnera le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr où la liste des membres peut être consultée.

ARTICLE 4 - Les Secrétaires généraux des Préfectures de l'Allier, du Cher, de la Haute-Loire, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 septembre 2014

P/le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

signéThierry SUQUET